

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 123 (1978)
Heft: 11

Artikel: Le rôle de l'armée dans le cadre de la politique de sécurité de la Suisse
Autor: Feldmann, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344183>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rôle de l'armée dans le cadre de la politique de sécurité de la Suisse

par le Divisionnaire J. Feldmann

1. Cas et tâches stratégiques

Notre concept de politique de sécurité repose sur la distinction de six cas stratégiques. Il attribue aux organes de la défense générale six tâches stratégiques principales*. La confrontation de ces cas et de ces tâches révèle un réseau d'interdépendances relativement complexe:

cas normal	←	maintien de l'indépendance en période de paix relative
cas de crise	←	maintien de la paix en général et règlement des crises
cas de protection de la neutralité	←	prévention de la guerre par la volonté manifeste de se défendre
cas de défense	←	conduite de la guerre
cas de catastrophe	←	atténuation des dégâts et préservation de la survie
cas d'occupation	←	résistance en territoire occupé

L'armée n'est pas mise à contribution de façon analogue selon les tâches: Elle ne contribue qu'indirectement au «maintien de l'indépendance en période de paix relative.» Quant au «maintien de la paix en général», qui ressortit avant tout au domaine de la politique extérieure, le facteur militaire n'y intervient que dans la mesure où la capacité de défense détermine la crédibilité de cette politique. Par contre, les quatre

* Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse, du 27 juin 1973.

autres tâches stratégiques incombent dans une large mesure, sinon exclusivement, à l'armée. Son rôle dans le contexte de notre stratégie et les problèmes liés à son engagement font l'objet de la présente analyse.

2. La contribution de l'armée à la résolution des principales tâches stratégiques

Prévention de la guerre par la volonté manifeste de se défendre

Cette tâche relève avant tout du domaine militaire. Il s'agit «de dissuader tout adversaire potentiel de nous attaquer, en lui faisant comprendre que la Suisse ne peut être subjuguée ou vaincue qu'au prix de pertes extrêmement lourdes» (Politique de sécurité, chi 711). Ici, nous nous prononçons pour une option fondamentale: Nous renonçons à l'intimidation qui présupposerait «la capacité et la volonté d'anéantir, après avoir subi soi-même un premier choc, des biens d'importance vitale situés sur le territoire de l'adversaire» (Politique de sécurité, chi 423).

Notre choix d'une dissuasion sans intimidation est à la dimension des disponibilités d'un petit Etat. Sa crédibilité s'en trouve renforcée.

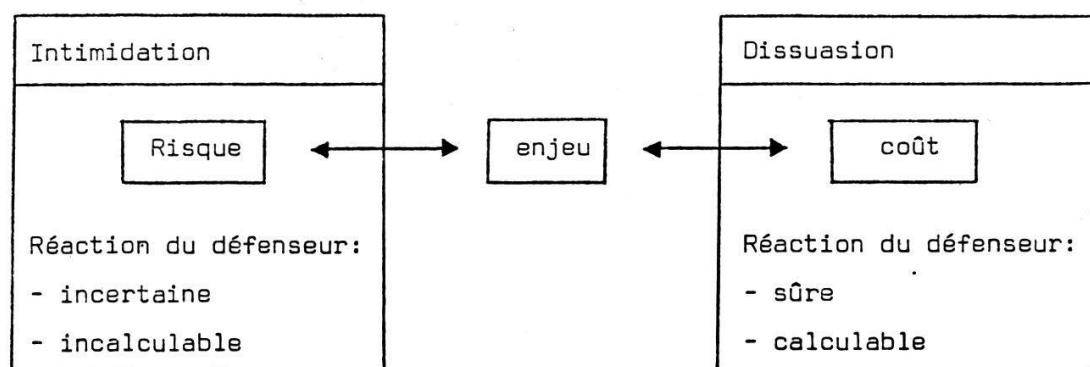
Citons à ce propos les conclusions auxquelles arrive M. Raymond Aron en comparant la neutralité traditionnelle de la Suède et de la Suisse avec ce qu'il appelle le concept de neutralité nucléaire* :

«Le principe-même de la neutralité traditionnelle pour un Etat comme la Suède ou la Suisse est celui de la proportionnalité des enjeux et des coûts. La neutralité suisse implique de s'assurer une force de défense telle que le coût de l'invasion ou de la conquête l'emporte sur le bénéfice de cette conquête. Que serait la neutralité armée en période nucléaire? Ce serait la même application du principe de proportionnalité entre l'enjeu et le coût, et la France serait protégée par la menace nucléaire dans toutes les directions. La différence entre la neutralité de style traditionnel de la Suède et de la Suisse et la neutralité nucléaire serait que, dans un cas, il y a proportionnalité entre le coût de l'opération et l'enjeu et que, dans l'autre, il y a proportionnalité entre le risque encouru et l'enjeu. Or, il en résulte une différence fondamentale: il est

* Extrait d'article paru dans *Défense nationale*, N° 1, 1977.

facile pour la Suède et pour la Suisse de dire et de montrer qu'elles ont une armée telle que si on les attaque, à coup sûr on l'emportera mais que le coût de cette victoire dépassera les bénéfices que l'on en tirera. Ce qui fait la difficulté de la neutralité par la menace nucléaire, c'est qu'il faut convaincre que l'on prendrait le risque de recourir aux armes nucléaires dans l'éventualité d'une agression menée avec des armes conventionnelles. Or, sans que je veuille trancher et donner à ce problème une réponse, je dirai simplement qu'il est plus difficile de rendre crédible la montée aux armes nucléaires par le petit contre le grand que de convaincre, dans le passé, disons les généraux allemands, que l'armée suisse se battrait. Les généraux allemands n'avaient jamais douté que, s'ils essayaient de passer par la Suisse, il faudrait livrer bataille. Ce qu'exigerait la doctrine de neutralité par la menace nucléaire ce serait de rendre plausible, crédible, l'ascension aux extrêmes nucléaires par l'Etat le plus faible».

Le schéma suivant peut illustrer ces réflexions :



Si, pour un petit Etat, il paraît réaliste d'envisager la prévention de la guerre uniquement sous l'aspect de la stricte défense, l'efficacité de cette attitude dépend essentiellement de l'effort de préparation qu'il est prêt à consentir. Il est incontestable que notre système de milice permet une mise à profit considérable des ressources nationales en personnels, capacités et moyens.

Il convient cependant de ne pas hypothéquer outre mesure le secteur civil, ce qui impose à la préparation militaire des contraintes dont nous ne signalerons pas les plus sérieuses :

- La nécessité de limiter l'entraînement militaire à de brèves périodes d'instruction se heurte à l'impératif de la maîtrise des armes et

moyens, ce qui augmente le risque de pertes en cas de conflit. Dans une certaine mesure, on peut remédier à cet inconvénient en concentrant l'entraînement sur les procédures les plus difficiles et en recourant aux techniques modernes de simulation.

- La brièveté des périodes d'entraînement et le nombre élevé des effectifs se répercutent sur le choix des armements. Dans certains cas, l'application stricte du principe de milice s'oppose à l'exploitation optimale de systèmes d'armes sophistiqués.

D'autre part, il va de soi que l'équipement indispensable à plusieurs centaines de milliers de soldats exige tant de moyens financiers qu'ils permettraient de doter une armée réduite d'un matériel très perfectionné.

- L'option en faveur d'un nombre de combattants le plus grand possible conditionne la doctrine d'engagement, notamment du fait de l'ampleur des forces d'infanterie. Il en découle que le combat mené par notre armée serait fortement lié aux conditions du terrain. Il ne reste, par conséquent, que peu de place au facteur surprise, tout militaire averti étant à même de déterminer, à l'aide de la seule carte topographique, les zones où une armée à prédominance d'infanterie devrait marquer les efforts principaux de ses opérations.

- Enfin, dans le cadre de notre système de milice, le facteur délais influence de façon déterminante la valeur des préparatifs de combat. Quoique nos autorités se rendent parfaitement compte que l'armée, après mobilisation, aurait besoin d'une durée non négligeable pour atteindre à sa pleine efficacité, elles devront soigneusement peser l'opportunité d'une mise sur pied, même partielle. Cet état de choses exige un système de mesures préalables permettant une adaptation rapide et flexible à tout changement de tension stratégique. Bref, il s'agit pour nous d'assurer le plus haut degré possible de capacité de défense, sans hypothéquer pour autant les domaines non militaires au-delà de l'indispensable. Tout en respectant cette règle, l'armée qui «constitue l'élément le plus puissant au service de notre stratégie» (Politique de sécurité, chi 541) ne pourra, malgré tout et en bien des cas, pas éviter toute interférence dans la sphère de la liberté individuelle ou le fonctionnement de l'économie publique.

Conduite de la guerre

Si la dissuasion échoue, «notre stratégie a alors pour but de préserver le peuple et l'Etat par l'engagement défensif de notre armée (Politique de sécurité chi 424). La tâche de «préserver le peuple et l'Etat» place l'armée devant des problèmes complexes.

La fin idéale de notre défense consisterait à sauvegarder la totalité du territoire national avec un minimum de pertes. Cela dépasse évidemment nos possibilités. La mission de l'armée se formule donc de façon plus réaliste:

- défendre le territoire suisse dès la frontière,
- empêcher l'adversaire d'atteindre ses objectifs opératifs,
- maintenir une partie au moins de notre territoire sous la souveraineté de la Confédération.

En faisant son choix, le commandant en chef de l'armée tiendra certes compte des données démographiques mais, en dernière instance, ce sont les critères opératifs qui devront l'emporter. Exprimé en termes élémentaires, il devra, avec les moyens disponibles, établir le meilleur rapport entre forces et espace. La poursuite de ce but peut l'amener à dégarnir *a priori* certaines parties de son aire d'opération. Exécutant la mission de «défendre le territoire suisse dès la frontière», il doit pouvoir décider librement de l'intensité de la défense en zone frontière et, d'une façon générale, du poids à attribuer aux facteurs non militaires dans le contexte des décisions opératives.

«Sauvegarder la nation et l'Etat» par l'engagement militaire ne peut signifier qu'une chose: Maintenir l'idée de la souveraineté nationale et lui assurer une base concrète jusqu'à la fin des hostilités.

Pour le chef militaire, la recherche du meilleur rendement des moyens prime sur toute autre considération. Par contre, il est possible que les autorités politiques imposent une autre hiérarchie des critères de décision, voire que le pouvoir destructif des matériels de guerre modernes les amène, dans une situation donnée, à envisager la fin de la résistance militaire. L'ancien commandant de corps Alfred Ernst a souligné une telle éventualité lorsqu'il écrivait: «Si, au cours d'une guerre, l'anéantissement d'un peuple entier devenait inévitable, la continuation du combat perdrait son sens. L'individu peut se sacrifier pour une idée; mais il serait déraisonnable de sacrifier un peuple pour

une cause qui, avec son anéantissement, perdrait sa raison même. » En considérant une telle extrémité, nous mesurons cependant combien il serait important, dans un conflit futur, que les autorités politiques et militaires, tout en gardant leur liberté d'action respective, maintiennent des contacts étroits et permanents. En découle la nécessité d'établir, dès le temps de paix, une procédure décisionnelle systématique et d'exercer son application sur la base de scénarios.

Atténuation des dégâts et préservation de la survie

La survie peut passer au premier plan déjà lors d'une catastrophe en temps de paix ou bien si les conséquences d'un conflit armé à l'étranger se répercutent sur notre territoire. Elle ne revêt cependant une dimension stratégique qu'en cas de défense, c'est-à-dire lorsque toutes les forces mobilisables de la nation sont pleinement engagées. Il s'agirait alors d'assurer simultanément la défense de notre territoire et la protection de la population, même sous l'effet d'un engagement massif d'armes modernes. Les principes qui régissent notre protection civile ont ainsi une influence considérable pour la conduite militaire, en particulier :

- l'indépendance des préparatifs par rapport à des scénarios préconçus,
- le renoncement à l'évacuation,
- le principe de l'égalité des chances de survie,
- la limitation des préparatifs de protection à des mesures fournissant un haut degré de protection générale pour un effort financier acceptable.

En cas de guerre, la question de savoir si l'on peut encore engager des troupes pour aider la population civile peut devenir cruciale. Certes, notre concept de politique de sécurité prévoit de telles mesures comme tâche secondaire de l'armée. L'organisation territoriale en assure le bon fonctionnement. Mais cela n'évite pas à coup sûr le risque de conflits d'intérêt. L'idée que l'armée devrait porter secours chaque fois que surgit un problème grave dans le domaine civil est encore très répandue.

La perspective d'un dynamisme croissant des combats et de la diminution prévisible de l'effectif de nos troupes d'élite nous contraindra

cependant à engager, à l'avenir, le plus grand nombre de ceux qui en présentent les qualités à des tâches spécifiques de combat.

Nous instruisons encore chaque année environ mille cinq cents recrues (soit la force de deux bataillons) au service de protection aérienne, c'est-à-dire que nous les dévions, dès leur entrée en service, de la tâche principale de l'armée. Lorsque, peu après la fin de la dernière guerre mondiale, les troupes de PA ont été fondées, cette innovation correspondait à une nécessité indéniable. Depuis, la protection civile a pris un essor considérable. En même temps, la structure démographique suisse a évolué de telle façon que l'armée se voit confrontée avec de graves problèmes d'effectifs, tandis que la protection civile dispose d'un réservoir humain abondant. Une nouvelle répartition des tâches dans le cadre de la défense générale s'impose. Dans ce contexte, il faudrait tout d'abord reconnaître qu'une plus grande mobilité des troupes de PA permettrait de réduire sensiblement leurs effectifs qui, actuellement, ne représentent pas moins de deux divisions.

Résistance en territoire occupé

Si le troisième objectif de l'armée — soit de maintenir une partie au moins de notre territoire sous la souveraineté de la Confédération — ne peut plus être réalisé, il faudrait recourir à d'autres méthodes pour interdire à l'ennemi une mainmise totale sur notre pays. Il s'agira de la dernière expression de notre volonté de maintenir l'indépendance. Il faudra que l'étranger en prenne conscience. Le succès de cette résistance est essentiellement fonction de sa durée. Il en découle que l'importance des dommages infligés à l'ennemi par la résistance armée comptera moins alors que la sauvegarde de la capacité d'agir durablement. Il s'agira ainsi, pour chaque action, de réduire le risque de pertes au minimum.

La résistance armée sera portée avant tout par des formations ou fractions de formations militaires qui seront encore à même de combattre. Mais il n'est pas impossible qu'à leur côté des formations de résistants civils se forment. On ne saurait cependant ignorer certains doutes quant à l'efficacité de telles organisations, car la résistance ne sera efficace que si elle est suffisamment unifiée et coordonnée. La population civile sera exposée au risque de représailles que l'occupant

pourrait pratiquer en vue de décourager les mouvements de résistance. Cela met en évidence l'importance d'une direction unique, consciente de ses responsabilités.

3. Conclusions

L'analyse des différents cas stratégiques fait apparaître très nettement la différence essentielle entre la préparation et la conduite. Pour l'ensemble des préparatifs en situation de paix relative, la recherche de solutions équilibrées est caractéristique. En cas de conflit d'intérêts, on cherche le compromis. Etablir un ordre de priorités signifie plutôt une graduation qu'un classement exclusif.

Par contre, la conduite en cas de crise ne peut être dictée par la volonté de satisfaire le plus grand nombre d'intérêts possible. Elle obéit à la nécessité d'agir à bref délai. Les préparatifs du temps de paix sont certes utiles. Ils aident à peser les risques de chaque décision, mais ils ne peuvent en alléger le poids. Clausewitz a formulé ce dilemme en ces termes: «Il est des situations où jouer son va-tout constitue le sommet de la sagesse.» («Es gibt Fälle, wo das höchste Wagen die höchste Weisheit ist.»)

J. F.

